

Conseil communal

Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Cheseaux du 21 juin 2022

Président : Auberson Thierry

Excusés : Dutruit Patrick – Prudhomme Catherine – Rochat Kim – Zaugg Livia – Zimmermann Pierre-Yves

Absents : Catherin Amélie – Chisholm Helen

ORDRE DU JOUR :

Adoption du procès-verbal de la séance du 15 mars 2022

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Communications du Président.
- 3) Communications de la Municipalité.
- 4) Informations régionales.
- 5) Assermentation de M. Florian Hofstetter pour l'Entente, en remplacement de M. Daniel Cusin, démissionnaire.
- 6) Assermentation de Mme Mélanie Krattinger pour Avenir Social et Ecologique (AS2E), en remplacement de M. Sylvain Viredaz, démissionnaire.
- 7) Election du Président pour 2022-2023.
- 8) Election du Vice-Président pour 2022-2023.
- 9) Election du 2ème Vice-Président 2022-2023.
- 10) Election de 2 scrutateurs pour 2022-2023.
- 11) Election de 2 scrutateurs suppléants pour 2022-2023.
- 12) Election de 5 membres à la Commission de gestion pour 2022-2023.
- 13) Election de 5 membres à la Commission des finances pour 2022-2023.
- 14) Election de 5 membres à la Commission aux affaires régionales et intercommunales pour 2022-2023.
- 15) Préavis 06/2022 « Comptes 2021 ».
- 16) Préavis 07/2022 « Rapport de gestion 2021 », avec présentation du rapport de la Commission de gestion.
- 17) Préavis 08/2022 « Demande de crédit pour les aménagements de mobilité relatifs au PPA Le Pâquis ».
- 18) Postulat pour l'étude de l'opportunité d'acquérir le domaine du Château.
- 19) Divers et propositions individuelles.

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est accepté.

Le Président signale avoir reçu les démissions de MM. Sylvain Viredaz et M. Daniel Cusin ; il fait lecture de celles-ci.

M. Thierry Auberson, Président, annonce le dépôt d'un postulat « pour l'étude de l'opportunité d'acquérir le domaine du Château de Cheseaux en vue d'améliorer le service à la population au nom des groupes AS2E (Avenir social et écologique) et l'Entente villageoise, dont les signataires sont Mme Naïcha Kähr, MM. Gilbert Dupuis, Jean-Dominique Decotignie et Antoine Müller. Le texte de ce postulat est le suivant :

« Conformément à l'article 88 alinéa 1 du règlement du Conseil communal de Cheseaux, les soussignés déposent le postulat suivant :

La commune de Cheseaux a vu un doublement du nombre de ses habitants depuis 40 ans, la construction d'une maison pour la petite enfance, de deux nouvelles salles de gymnastique et de deux collèges. La réserve de terrain dont la commune dispose pour réaliser les nouveaux projets que la population souhaite est relativement limitée. Toute opportunité d'acquérir des parcelles notamment au centre du village doit être étudiée en détail et sans a priori.

Dans ce contexte, nous avons appris que les propriétaires du château envisageaient de le vendre. Il s'agit d'une parcelle de 20'000 m2 bien centrée avec un bâti de quelques 600m2 ayant fait l'objet d'importantes rénovations en 2015. Le château est un bâtiment protégé donc soumis à des contraintes particulières. Il n'est donc pas sûr qu'il soit intéressant pour la commune. Il serait néanmoins regrettable de passer à côté d'une opportunité si ce domaine se révèle utile pour nos concitoyens.

Les soussignés demandent à la Municipalité d'étudier l'intérêt que cette propriété pourrait présenter pour la commune de Cheseaux et ses habitants, notamment l'utilisation possible de la parcelle et du bâti pour offrir des services à la population en estimant les coûts afférents (administration, centre de vie enfantine, lieu de rencontres polyvalent, etc.). L'aspect patrimonial est bien sûr un élément à considérer.

Cette étude ne préjuge, bien entendu, en rien la décision quant à l'achat du Château. Elle n'engage qu'à analyser la situation et l'opportunité.

Au vu des délais serrés du marché de l'immobilier, la Municipalité est invitée à procéder le plus rapidement possible à cette étude et, le cas échéant, à contacter le bureau du Conseil pour convoquer une séance supplémentaire du Conseil communal si un achat devait être décidé. »

Adoption du procès-verbal de la séance du 15 mars 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1) Adoption de l'ordre du jour

Le Président demande à l'assemblée si le postulat précité peut être intercalé à l'ordre du jour sous point 18. Aucune autre modification, ni adjonction n'est demandée.

- **L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.**

2) Communications du Président

Le bureau a fonctionné :

- le 20 mars pour le dépouillement des élections au Grand Conseil ainsi que le 10 avril pour le 2^{ème} tour,
- le 9 mai pour la désignation des membres du préavis 08/2022 présenté ce soir à l'approbation du Conseil,
- le 15 mai pour le dépouillement de trois objets fédéraux ; le Président en donne les résultats et les taux de participation.

Les activités du Président ont été les suivantes :

- le 26 mars à l'opération « coup de balai »,
- le 9 avril pour la course des Traînes savates,
- le 19 mai pour participer à la séance de la commission chargée d'étudier le préavis 08/2022,
- le 7 juin au traditionnel souper des commissions,
- le 11 juin – journée de l'UCV et
- le 16 juin pour le premier souper des anciens présidents du Conseil communal.

3) Communications de la Municipalité

M. Etienne Fleury, Syndic, donne les informations suivantes concernant l'administration :

- Une nouvelle assistante sécurité a été engagée à 80 %, en la personne de Mme Fanny Steffen qui commencera le 1er août,
- Pour le collège Loys de Cheseaux, le nouveau concierge a été trouvé et ce dernier va prochainement signer son contrat.
- Un processus de recrutement est actuellement en cours pour engager du renfort au contrôle des habitants à 70 %

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale, remercie le Président d'avoir organisé le premier souper des présidents du Conseil et espère que cela se pérennisera. Elle donne les informations suivantes :

- Pour le nouveau collège Loys de Cheseaux, les délais sont courts mais il sera prêt pour la rentrée. Elle indique que l'inauguration du nouveau collège sous forme de « portes ouvertes » se déroulera le 18 mars 2023, ce qui laissera le temps aux élèves pour prendre possession des lieux et peut-être préparer des activités pour cette journée.
- Le Conseil intercommunale de l'ARASPE (Association régionale d'action sociale Prilly Echallens) a validé un préavis du comité directeur qui mène à la fermeture de l'agence sociale de Romanel pour le 1^{er} août 2022 et celle du Mont s/Lausanne en été 2023. Ces fermetures ont été pensées dans le but de regrouper tous les services de l'assurance sociale soit les PC et l'AVS avec les centres sociaux régionaux qui s'occupent du RI, cela permettra d'avoir des guichets uniques et de regrouper toutes les forces du personnel au même endroit, ce qui évitera de fermer le bureau en cas de l'absence de la personne responsable.
- A la suite du refus du préavis 5/2022 portant sur le réaménagement de la place de jeux de la Plantaz, la Municipalité a mandaté la Commission consultative enfance et jeunesse pour étudier et présenter un nouveau projet, ceci pour la fin de l'année en principe.
- Les travaux de réparation du chauffage qui avait eu lieu en début d'année dans les locaux DLV5 sont terminés, mais les travaux d'assèchement de la dalle auront lieu durant l'été et les coûts y relatifs seront pris en charge par l'assurance.

Mme Martine Lob, Municipale, informe l'assemblée que la Municipalité a pris en compte le vœu émis par M. Sylvain Viredaz lors de la dernière séance du Conseil concernant l'énergie renouvelable. Des contacts ont été pris pour mettre en place une stratégie.

Mme Liliane Annen, Municipale, signale l'installation d'une barrière automatique à la déchetterie, ceci afin de faciliter la gestion de l'accès par le responsable ; pour l'instant cette barrière est gérée par télécommande, à voir par la suite. Mme Liliane Annexe signale que la fête du 1^{er} août sera célébrée au village.

Mme Giusy Sicuro, Municipale, signale que suite à l'intervention de M. Hans-Peter Guggenbühl d'étudier la possibilité de mettre à disposition de la population un carvélo à Cheseaux, la Municipalité a étudié cette opportunité et lui donne une suite favorable. Le carvélo sera mis à disposition courant juillet devant la ferme Emery ; le centre du village a été choisi afin qu'il soit plus visible par tous les citoyens. Des affiches et flyers seront mis à disposition chez les commerçants et à la maison de commune. Une publicité sera effectuée dans le Crieur de juillet. L'entreprise qui se chargera d'être le répondant avec carvélo et qui a accepté notre proposition est la pharmacie Amavita, elle s'occupera des réservations, de donner et réceptionner les clés de la batterie ainsi que du cadenas. Les locations seront possibles du lundi au samedi aux horaires d'ouverture de la pharmacie, des pourparlers sont en cours avec Carvélo et la pharmacie afin de donner la possibilité d'utiliser le véhicule également le dimanche. Le prix de la location est fixé à CHF 2.50 l'heure qui peut être réduit jusqu'à 50 % pour les membres du TCS, pour les personnes au bénéfice d'une carte Caritas ou à l'achat d'un abonnement. Un bon de CHF 10.00 est généreusement offert par Carvélo et sera mis à disposition dans le prochain Crieur. La Municipalité lance ce projet sous forme de test pendant une année, si ce test est concluant il sera renouvelé pendant une période de 2 ans et ainsi de suite.

4) Informations régionales

--

5) Assermentation de M. Florian Hofstetter pour l'Entente, en remplacement de M. Daniel Cusin, démissionnaire

M. Florian Hofstetter se présente ; il a 21 ans, habite depuis 2003 à Cheseaux, vient de terminer son service militaire et va commencer un bachelor en science politique à Lausanne. Il se réjouit de cette expérience et d'apporter sa contribution à la bonne marche du village.

Le Président procède à son assermentation.

6) Assermentation de Mme Mélanie Krattinger pour l'Avenir social et Ecologique (AS2E), en remplacement de M. Sylvain Viredaz, démissionnaire

Mme Mélanie Krattinger se présente ; elle habite Cheseaux depuis 3 ans, est âgée de 41 ans, maman de deux enfants de 7 et 10 ans, est éducatrice spécialisée en service éducatif itinérant. Elle se réjouit d'apporter sa pièce à l'édifice et signale que l'aspect social et écologique est très important pour elle.

Le Président procède à son assermentation.

7) Election du Président pour 2022-2023

Le Président signale que l'Avenir social et écologique (AS2E) propose la candidature de M. Jean-Dominique Decotignie. Le Président demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

- **M. Jean-Dominique Decotignie est élu.**

8) Election du Vice-Président pour 2022-2023

Le Président signale que l'Entente propose la candidature de Mme Naïcha Kähr. Le Président demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

- **Mme Naïcha Kähr est élue.**

9) Election du 2ème Vice-Président 2022-2023

Le Président signale que l'AS2E propose la candidature de Mme Nathalie Bourquin Berger. Le Président demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

- **Mme Nathalie Bourquin Berger est élue.**

10) Election de 2 scrutateurs pour 2022-2023

Le Président signale que les personnes proposées sont Mme Martine Furrer pour l'Entente et Mme Mélanie Treur pour l'AS2E. Le Président demande si d'autres personnes sont candidates. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

- **Mmes Martine Furrer et Mélanie Treur sont élues**

11) Election de 2 scrutateurs suppléants pour 2022-2023

Le Président signale que les personnes proposées sont Mme Annick Péquiron pour l'Entente et Mme Viviane Jomini pour l'AS2E. Le Président demande si d'autres personnes sont candidates. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

- **Mmes Annick Péquiron et Viviane Jomini sont élues.**

12) Election de 5 membres à la Commission de gestion pour 2022-2023

M. Jean-Dominique Decotignie, vice-Président, prend la place du Président actuel compte tenu du fait qu'il est dans les personnes à élire. Le vice-Président signale que les personnes proposées sont :

Pour l'Entente : Mmes Naïcha Kähr, Madeline Mettraux et M. Thierry Auberson

Pour le PSIG : Mme Mélanie Treur et M. Simon Kassimidis

Le vice-Président demande si d'autres personnes sont candidates. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

- **Mmes Naïcha Kähr, Madeline Mettraux, Mélanie Treur et MM. Thierry Auberson et Simon Kassimidis sont élus.**

13) Election de 5 membres à la Commission des finances pour 2022-2023

Le Président signale que les personnes proposées sont :

Pour l'Entente : MM. Yves-Marie Hostettler, Sergio Del Gottardo, Frédéric Gyqax

Pour le PSIG : MM. Gilbert Dupuis et Walter Lanz

Le Président demande si d'autres personnes sont candidates. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

- **MM. Yves-Marie Hostettler, Sergio Del Gottardo, Frédéric Gyqax, Gilbert Dupuis et Walter Lanz sont élus.**

14) Election de 5 membres à la Commission aux affaires régionales et intercommunales pour 2022-2023

Le Président signale que les personnes proposées sont :

Pour l'Entente : Mme Livia Zaugg, MM. Eric Michel et Jean-Baptiste Keller

Pour le PSIG : Mme Veronica Sanchis Saugy et Caroline Vaney

Le Président demande si d'autres personnes sont candidates. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

- **Mmes Livia Zaugg, Veronica Sanchis Saugy, Caroline Vaney, MM. Eric Michel et Jean-Baptiste Keller sont élus.**

15) Préavis 06/2022 « Compte 2021 »

Le Président demande au rapporteur de la COFI de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Yves-Marie Hostettler fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'adopter les comptes 2021 présentés avec des revenus de CHF 24'099'362.44, avec des charges de CHF 23'383'671.34, soit un excédent de revenus de CHF 715'691.10 et de donner décharge à la COFI de son mandat.

M. Etienne Fleury, remercie la Cofin pour l'excellent travail et pour les échanges enrichissants. Il relève que les comptes bouclent avec un excédent de revenus de CHF 4'700'000.00, ce qui est dû à plusieurs facteurs, le premier se sont les impôts conjoncturels (gains immobiliers successions, donations, droits de mutations) qui sont 1.6 million plus élevés que le budget, mais surtout 1.2 million plus élevés que les comptes 2020. Il n'y a pas de miracle, cela est dû essentiellement à la réalisation des trois PPA Les Pâquis, Grand Pré et Le Châtelard. Ensuite il y a un rattrapage pour les personnes physiques sur les revenus et fortunes pour les années antérieures pour 1.2 millions. Il y a un correctif de la péréquation pour 1.3 millions en notre faveur et il est bien de souligner que les charges ne sont pas revenues au niveau avant pandémie car durant l'année 2021 beaucoup d'activités n'ont pas eu lieu. Tout cela donne une marge d'autofinancement de 7.4 millions sans avoir recours à l'emprunt pour les dépenses qui se montent à 7.2 millions. Le point d'impôt est de CHF 166'000.00 environ, soit CHF 37.50 par habitant ce qui est comparable à 2020. Il remercie M. Christian Franco, boursier, qui est présent à cette séance et surtout pour le travail accompli, lequel ainsi que lui-même restent à disposition pour répondre à d'éventuelles questions.

M. Thierry Auberson, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert en deux temps, discussion générale et ensuite discussion titre par titre.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

- **Le préavis 06/2022 est adopté à l'unanimité.**

16) Préavis 07/2022 « Rapport de gestion 2021 »

Le Président demande au rapporteur de la Commission de gestion de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Claudio Venturelli rappelle le cahier des charges de la Commission de gestion et indique que :

- Parmi les sujets abordés par la commission, deux l'ont été de manière plus approfondie. Le premier le nouveau bâtiment scolaire DLV6 ; en présence de M. Etienne Fleury, Syndic, et Mme Jacqueline Dieperink, Municipale ; une visite des lieux a pu être effectuée et il a été constaté l'avancée des travaux et le bon investissement du crédit accordé. Le deuxième sujet a porté sur le préavis 20/2018 accordé par le Conseil pour différentes rénovations ; la visite effectuée a permis de constater que tous les travaux prévus dans le cadre de ce préavis ont bien été exécutés.
- La Commission s'interroge sur le bienfondé du maintien du fonds initial « aide et subvention des frais de transport » de CHF 70'000.00. En effet, selon les propres indications de la Municipalité dans le rapport de gestion 2018, ce fonds devait être dissout en 2020 ou 2021. Dès lors, la Commission peine à comprendre l'utilité du maintien de cette somme dans le fonds, ceci d'autant plus que son solde à fin 2021 s'élève à environ CHF 125'000.00.
- La Commission a également relevé qu'elle regrettait vivement le fait qu'il n'y ait pas eu de contrôle de vitesse au centre du village et aucun comptage en 2021. La Commission insiste une nouvelle fois pour que la Municipalité requière de tels contrôles, afin de respecter le vœu émis en 2018 par une large partie du Conseil communal, qui avait préféré cette solution à la pose d'un radar permanent. A défaut de tels contrôles, elle estime que peu à peu, les vitesses imposées au centre et dans ses abords immédiats ne seront plus respectées, comme il est malheureusement constater parfois, de manière ponctuelle.

Pour conclure, M. Claudio Venturelli fait lecture des conclusions du rapport, lesquelles proposent de donner décharge avec remerciements à la Municipalité pour la gestion 2021 et de donner décharge de son mandat à la Commission de gestion.

M. Thierry Auberson, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

M. Etienne Fleury, Syndic, remercie la Commission de gestion pour le travail fourni et la qualité du travail. En ce qui concerne le fonds initial de CHF 70'000.00 une réponse sera donnée et en ce qui concerne le point des contrôles de vitesse et de comptage, la Municipalité va tenter de faire intervenir la gendarmerie.

M. Joël Humbert a lu le rapport avec beaucoup de plaisir et suggère une nouvelle fois au rédacteur d'ajouter une table des abréviations en fin de rapport.

M. Etienne Fleury, Syndic, s'engage à respecter cette demande pour le prochain rapport.

- **Le préavis 07/2022 est accepté à l'unanimité.**

17) Préavis 08/2022 « Demande de crédit pour les aménagements de mobilité relatifs au PPA LE Pâquis »

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

Mme Annick Péguiron fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 555'000.00 pour les aménagements de mobilité relatif au PPA « Le Pâquis », d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans dès 2023, d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché et de donner décharge à la commission de son mandat.

Le Président demande au rapporteur de la Cofin de faire lecture des conclusions de leur rapport.

M. Frédéric Gyax fait lecture des conclusions, lesquelles sont identiques à celles de la commission ad hoc.

M. Thierry Auberson, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert en deux temps, discussion générale et ensuite discussion sur les articles.

Mme Giusy Sicuro, Municipale, précise que le préavis s'inscrit dans la continuité de ce qui a été prévu par le plan partiel d'affectation (PPA) « Le Pâquis » qui prévoit les aménagements de mobilité obligatoires pour piétons et personnes à mobilité réduite. Ces aménagements doivent respecter les normes sur la loi sur l'égalité pour les handicapés (notamment pour le calcul des pentes et la largeur des trottoirs). Vu les travaux qui doivent être réalisés, par la même occasion la Municipalité profite du côté du chemin de la Saugettaz de refaire une partie de la chaussée qui est actuellement abîmée et également réaménager des places de parc pour modérer le trafic et également d'installer des luminaires dynamiques le long des jardins familiaux, avec détecteurs de mouvement afin de limiter la consommation d'énergie, ces détecteurs vont permettre d'intensifier la luminosité au passage des usagers du chemin.

M. Walter Lanz relève qu'un montant de CHF 220'000.00 est à la charge des propriétaires et que cette somme n'est pas portée en diminution du préavis. Il voudrait en connaître la raison et comment cette somme sera comptabilisée.

Mme Giusy Sicuro, Municipale, répond que cette somme va devoir être avancée par la Municipalité et par la suite établira une clé de répartition, afin de réclamer la participation financière des propriétaires concernés. L'amortissement sera fera donc uniquement sur la différence.

M. Simon Kassimidis signale que le comité des jardins familiaux a envoyé un courrier à la Municipalité afin d'ouvrir le dialogue dans le but de réduire les nuisances en lien avec les travaux qui doivent élargir le chemin des jardins. Il souhaite savoir si la Municipalité a bien reçu ce courrier et si une suite va y être donnée.

Mme Liliane Annen, Municipale, indique que ce courrier a bien été réceptionné et qu'une réponse sera faite.

- **Le préavis 08/2022 est accepté à l'unanimité.**

18) Postulat pour l'étude de l'opportunité d'acquérir le domaine du Château

Le Président rappelle que dans un premier temps il y a lieu de déterminer la prise en considération de ce postulat. En cas d'entrée en matière, le 2^{ème} vote déterminera si le postulat est renvoyé à une commission ou à la Municipalité. Le Président demande à l'un des postulants de donner des explications.

M. Jean-Dominique Decotignie indique que c'est une opportunité sans dire qu'il faut l'acheter. D'où l'idée de déposer un postulat. Les arguments sont indiqués dans le texte du postulat. L'étude anticipée permettrait d'avoir les éléments si les propriétaires décident de le vendre rapidement. Cheseaux manque cruellement de terrain au milieu du village, il serait donc intéressant d'étudier cette opportunité.

M. Antoine Müller indique que ce postulat a été discuté lors de la séance de groupe et une grande majorité de l'Entente s'associe à ce postulat. Il s'agit effectivement d'une étude pour ne pas avoir à se dire ultérieurement que nous ne nous soyons pas posé cette question. Il invite l'assemblée à entrer à matière et par la suite à renvoyer directement à la Municipalité cet objet car cela ne ferait pas beaucoup de sens de le renvoyer à une commission.

M. Etienne Fleury, Syndic, pense aussi que c'est un élément du patrimoine de notre commune. Il a pris contact avec le propriétaire et effectivement la vente est fondée et la Municipalité ne peut pas passer à côté de l'étude de cette opportunité.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote concernant l'entrée en matière de ce postulat.

- **L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

Le Président passe au vote concernant la prise en considération de la proposition avec renvoi à la Municipalité.

- **Le Postulat est accepté avec renvoi à la Municipalité à l'unanimité.**

19) Divers et propositions individuelles

M. Jean-Dominique Decotignie souhaite que la Municipalité entretienne un peu plus la place de jeux de la Plantaz, car cette place commence à sentir le négligé.

Mme Liliane Annen, Municipale, va intervenir auprès de la voirie pour que l'entretien soit fait au mieux.

M. David Hofstetter informe d'une initiation pour une politique vaudoise ambitieuse, lancée par un groupe de parlementaires interpartis vaudois, laquelle vise à accorder 1 % du budget du Canton au sport et non pas moins de 0.1 % comme actuellement. Il se tient à disposition pour faire signer cette initiative et encourage chacun à la faire.

M. Joël Humbert porte à l'attention de la Municipalité l'état de la route de Sorécot depuis la station d'essence Tamoil jusqu'à la bifurcation pour aller au refuge. Lors des croisements il faut rouler sur le bas-côté ; ne pourrait-on pas ajouter du macadam ? A l'origine la route était assez large mais depuis la création du trottoir la route est devenue trop étroite. Dans la même idée du postulat accepté ce soir, Il attire également l'attention de la Municipalité de garder à l'esprit qu'il y a la ferme Emery, laquelle serait une opportunité pour améliorer les services à la population.

M. Etienne Fleury, Syndic, prend acte de la demande pour le chemin de Sorécot tout en soulignant que le but était probablement de limiter la vitesse. Concernant la ferme Emery, l'idée est prise en compte. L'accent va être mis sur les investissements comme proposé par la Cofin.

Mme Naïcha Kähr a une question pratique à l'attention de la Municipalité ; lors de l'inscription d'un enfant pour une solution de garde, l'AJENOL demande une « attestation de l'employeur », renseignant sur les horaires de travail, les revenus, les indemnités, les bonus, les dates etc. Elle se dit surprise par cette demande, sur le fait notamment que c'est l'employeur qui doit remplir ce document, qu'en est-il de la protection des données, et si l'employeur refuse de le remplir, cela veut-il dire que les familles seront taxées au tarif maximum ? Pourquoi ce changement et est-ce propre à l'AJENOL ou si c'est une demandée du Canton ?

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale, rappelle que l'accueil de jour et de concilier la vie professionnelle et familiale. Beaucoup de réseaux fonctionnent maintenant avec ces exigences, afin que les demandes de plages horaires correspondent au travail des employés. Quelques cas d'abus ont été constatés dans le sens où la personne disait travailler alors que ce n'était pas le cas. Vu le nombre de places d'accueil il faut privilégier les personnes qui travaillent. Si l'employeur refuse, les parents peuvent toujours fournir leurs fiches salariales.

M. Jean-Dominique Decotignie relève qu'en lisant l'excellent rapport de la commission de gestion en page 22 il est stipulé que techniquement il aurait été possible de rajouter encore des surfaces photovoltaïques. Dès lors, il souhaiterait que la Municipalité fournisse la raison pour laquelle le nombre de panneaux n'a pas été pris dans son maximum, De plus les discussions sur ce choix de limiter l'installation des panneaux n'ont pas été jusqu'au Conseil.

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale, signale que les panneaux ont bien été posés sur les deux toitures.

M. Jean-Dominique Decotignie précise qu'il est stipulé « techniquement possible ».

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale, ne voit pas où cela aurait été possible.

M. Jean-Dominique Decotignie en ce qui concerne la stratégie énergétique annoncée par Mme Martine Lob, Municipale, il formule le vœu que des membres du Conseil soient inclus dans ce projet, ceci afin de ne pas partir directement sur un rapport de plusieurs pages figé sans possibilité de discussion.

La Municipalité prend note.

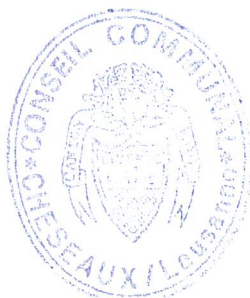
Mme Evi Kassimidis intervient concernant le règlement communal portant sur les zones mixte. Quels sont les activités commerciales qui sont compatibles avec les habitants. Le tri postal a pris beaucoup d'ampleur, elle souhaiterait savoir quelle est l'évolution de ce tri postal, les horaires d'activité dans ces zones mixtes car les premiers camions arrivent vers 5h30. Est-ce que la Municipalité peut intervenir pour faire respecter les horaires compatibles de 6h00.

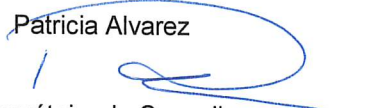
M. Etienne Fleury, Syndic, signale que les contacts avec la direction de la Poste se font rares ; la Municipalité va prendre contact avec la Poste pour avoir plus d'informations.

Le Président clos la séance en indiquant que son mandat de deux ans a été extraordinaire bien que passé sous COVID, avec des activités limitées en première partie. Il a participé avec le bureau à 11 dépouillements des votations, aux élections communales sous Covid avec 30 personnes avec des « Covid Angel », aux élections cantonales, au discours du 1^{er} août. Il a eu le plaisir de pouvoir accueillir 21 nouveaux conseillers, un nouveau syndic, 2 nouvelles municipales. Il adresse ses remerciements au Syndic, aux municipales, au personnel administratif plus particulièrement à Mme Patricia Rodrigues qui donne un gros coup de main lors des dépouillements. Sans oublier la secrétaire et les scrutatrices, toujours là pour le dépouillement et pour la désignation des commissions ad hoc. Il remercie le Conseil dans son ensemble pour sa bienveillance, Il transmet la cloche au nouveau président M. Jean-Dominique Decotignie et lui souhaite tout de bon pour les deux années à venir.

Thierry Auberson

Président du Conseil



Patricia Alvarez

Secrétaire du Conseil

Séance levée à 20 :04
Cheseaux, le 27 juin 2022

Prochaines séances :
Mardi 4 octobre 2022
Mardi 8 novembre 2022
Mardi 13 décembre 2022